

Conseil de gestion exceptionnel de l'UFR de philosophie

Séance du Mardi 14 octobre 2025

Etaient présent.e.s :

Collège A

Giocanti Sylvia

Laugier Sandra

Marquer Eric

Collège B

Frerejouan Mathieu

Marchand Stéphane

Yuva Ayse

Administration

Jourdin Stéphane

Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Bestauros Nicolas

L'Utile Shane

Rouyer Céleste

Etudiants, membres suppléants

Blanchet Emilien

Invités

Etienne Bimbenet

Personnalités extérieures

Arnaud Denis

Etaient représenté.e.s

Magali Bessone représentée par Sylvia Giocanti

Pierre-Marie Morel représenté par Stéphane Marchand

Pierre-Yves Quiviger représenté par Sylvia Giocanti

1. Capacités d'accueil

. En licence

Sylvia Giocanti informe le conseil de la suggestion de Sylvie Piaulet, de la coordination des sciences humaines, de réduire les capacités d'accueil en licence 1 et 2 parcours « Humanités ».

Sylvia Giocanti estime que cela ne serait pas très prudent compte tenu du contexte d'incertitude, notamment budgétaire, que traverse l'université.

Autre mesure de prudence : concernant les doubles licences dont les inscriptions sont en réalité gérées par Sorbonne Nouvelle (ex Paris 3), afin de ne pas troubler la communication avec la DEVE, compte tenu du fait que la situation est inchangée, il a été convenu de reproduire les données existantes du tableau pour la rentrée prochaine.

S'agissant des autres parcours, Sylvia Giocanti propose d'ajuster les capacités légèrement à la hausse pour la rentrée 2026 en tenant compte de la réalité des effectifs actuels. C'est le cas de la L3 parcours humanités, de la L2 et L3 de licence philosophie parcours sociologie et de la L1 philo-anglais : dans les trois cas, le nombre actuel d'inscrits est supérieur à celui indiqué dans le tableau par la DEVE dans la colonne « rentrée 2025 ». Ces chiffres ont donc fait l'objet d'un réajustement.

En ce qui concerne le parcours philosophie-économie, les capacités ont fait l'objet d'un vote en conseil de gestion. En L3, la capacité pour la rentrée prochaine est, conformément à ce vote antérieur, de 35 étudiants, et non de 25.

Pour la licence délocalisée à Galatasaray, conformément au texte de la convention, la capacité est de 30 étudiant.e.s pour chacune des années de licence (et non de 40 comme indiqué par erreur dans le tableau transmis par la DEVE).

Ouafae Padovani explique que la mention « 0 » capacité pour les CPGE pour les 3 années n'est pas une erreur, mais un chiffre qui fait référence aux étudiants inscrits en cumulatif dont aucun ne suit les cours (et donc n'ont pas à être comptabilisés dans les capacités d'accueil). Il ne s'agit pas des entrées d'étudiants par e-candidat.

. En master

Etienne Bimbenet, responsable du master, est invité au conseil.

Il informe le conseil que le tableau transmis par la DEVE comporte des erreurs en termes d'effectifs.

Résultat du vote : les capacités sont approuvées à l'unanimité.

2. Approbation des règlements de contrôle des connaissances

. En licence

La philosophie de la pratique (L2, S4) a été remplacée par philosophie découverte qui comporte beaucoup d'étudiants. Il convient donc de réduire la durée de l'épreuve à 2h pour permettre des devoirs qui comportent des questions sur le cours (ou sur un texte). La scolarité souligne en effet que le temps de correction des copies est très court en mai et qu'il est impossible de corriger en une semaine 150 copies rédigées sur un temps long.

Eric Marquer est défavorable à la réduction de la durée des épreuves, malgré les difficultés que pose l'organisation des examens.

Ayse Yuva fait remarquer que l'on a tendance à proposer des devoirs sur table, qui est l'exercice le plus satisfaisant.

. Cours d'histoire de la philosophie et de philosophie générale complémentaires

La durée des épreuves est modifiée ainsi qu'il suit :

- Histoire de la philosophie complémentaire : 2h au S2 (L1) ; 3h au S3 (L2)
- Philosophie générale complémentaire : 2h au S1 (L1) ; 3h au S3 (L2)

. En master

Des bonus sports et langues sont à ajouter pour tous les parcours de master 2 (dans la mesure où ils existent en M1)

Les règlements de contrôle des connaissances qui s'appliquent sont ceux qui ont été votés en CFVU, mais de points de vigilance soulignés par Shane l'Utile, représentant étudiant sont à prendre en compte en master :

- au grand III, est écrit « L'accès en M1 n'est possible qu'après l'obtention du Diplôme de Licence en Philosophie », là où le RCC Master adopté par la CFVU elle-même ainsi que par le conseil de gestion indique au grand II « Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier : - soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné ; - soit d'une validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur », ce qui me paraît cohérent (pour des étudiant-es ayant validé une Licence d'Humanités par exemple) ;
- au grand V, point 3, est écrit « Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre », là où le RCC voté indique au même point « Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par matière et par semestre », pratique en vigueur au sein de notre UFR.

La séance est levée à 17h50.

Adopté au conseil du 21 octobre 2025